

# CONVENTION COLLECTIVE

## LES PROCHAINES ÉTAPE À VENIR...



Il est important de prendre note que nous ne sommes pas en mesure de vous confirmer les délais et les dates des prochaines étapes à venir. Cependant, lorsqu'elles seront connues, elles seront déposées sur notre site internet APTS CCSMTL. Nous vous invitons à le visiter sur une base régulière.

**ÉTAPE 1** Étude et analyse des textes reçus par la partie patronale



**Mise à jour :** L'analyse et l'étude de vingt articles ont été complétés à ce jour.

**ÉTAPE 2** Signature de la convention collective

**ÉTAPE 3** Entrée en vigueur de la convention collective

**ÉTAPE 4** Ajustement des échelles salariales

**ÉTAPE 5** Rétroactivités salariales (soit au premier avril 2023)

**ÉTAPE 6** Actualisation et mise en place des éléments nouveaux à la convention (primes, ordre professionnel, etc.)

**ÉTAPE 7** Début des négociations avec l'employeur CCSMTL en lien avec les arrangements locaux prévus à la convention collective

**SCAN LE CODE QR POUR  
ACCÉDER À APTS CCSMTL**

